

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 septembre 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-six septembre 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Michel BERTHET, Guy LONGEPierre, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Josiane DESROCHES, Jean-Luc PAQUELIER, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Valérie BABAD, Jessy PROST, Simone DUVERNAY, Jacques DESHOTEL, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Valérie BOUILLOUX (pouvoir à Aline MORAND), Jean-Claude ARNAUD (pouvoir à Michel SUCHET), Sandrine BAUDIN (pouvoir à Michel ROSI), Coralie LUTAUD (pouvoir à Roger THEVENOT), Marie JOUBERT-LAURENCIN (pouvoir à Rémi BESSON).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Création d'une régie d'avance,
- Définition du coefficient de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité,
- Définition du taux de taxe d'aménagement,
- Indemnité de conseil au comptable public,
- Décision modificative,
- Subvention de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais,
- Transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais,
- Convention SPA,
- Convention GRDF concernant le télérelevé,
- Création d'emploi et de grade,
- Prime annuelle,
- Bons d'achats,
- Rapport 2013 du Syndicat Intercommunal des Eaux,
- Marché public : fourniture de gaz,
- Divers.

Monsieur le Maire propose que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- *Marché voirie 2014 : choix de l'entreprise pour les travaux rue des Crêts,*
- *Base de Loisirs : Loyer 2014 SCI EISELT.*

Le conseil autorise à l'unanimité l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la réunion du 26 août 2014 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Roger THEVENOT.

Délibérations :

Marché de voirie 2014 - Choix de l'entreprise : Travaux Rue des Crêts

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité, accepte de retenir l'entreprise EUROVIA et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes, pièces et documents se rapportant à cette prise de décision.

Base de Loisirs - Loyer 2014 SCI EISELT

Après en avoir délibéré, avec 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Rémi BESSON), le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge du loyer 2014 de la SCI EISELT.

Création d'une régie d'avances

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la création d'une régie d'avances pour la Maison Multi-Accueil.

Revalorisation TCCFE pour 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De fixer à **8,50**, sur l'ensemble du territoire de la commune de Crêches sur Saône, le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.333-3 ;
- D'autoriser le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération, notamment de transmettre celle-ci au comptable public assignataire de la commune au plus tard quinze jours après la date limite prévue pour son adoption.

Taxe d'aménagement

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de porter à 5 % le taux de taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération sera applicable au 1^{er} janvier 2015.

Indemnité de conseil au comptable public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le versement d'une indemnité de conseil au comptable public.

Commune - Décision modificative

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications budgétaires proposées.

Base de Loisirs - Décision modificative

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications budgétaires proposées.

Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais – Fonds de concours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents le fonds de concours.

Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais – Modifications statutaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver et accepter la prise d'habilitation statutaire instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- D'adopter les statuts modifiés en conséquence et annexés à la présente délibération

Commune – Convention SPA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

Commune – Convention de télérelève avec GrDF

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention à intervenir avec la société GrDF,

Commune – Création d'emploi permanent

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste permanent à temps complet d'agent de maîtrise du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et un poste permanent à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Commune – Prime annuelle

Le conseil municipal fixe les critères d'attribution de la prime annuelle.

Commune – Bon d'achat

Le conseil municipal fixe les critères pour l'attribution de bons d'achat.

Rapport annuel 2018 su Syndicat Intercommunal des Eaux

Le conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité des membres présents

Commune – Marché de fourniture de Gaz

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte de retenir GrDF et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes, pièces et documents se rapportant à cette prise de décision.

DIVERS :

Marché gaz et électricité :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité donnée par le SYDESL de se joindre au groupement de commande. Le choix a été de ne pas s'associer à ce groupement car les prix ne sont pas connus pour le moment. Il rappelle que la commune a la possibilité de rejoindre le SYDESL par la suite si les tarifs sont plus intéressants.

Sport :

Il est proposé de réfléchir sur la mise à disposition des salles de sport. En effet, certaines associations qui bénéficient de prêt de salles ne semblent pas être en règle par rapport à leurs obligations (statuts à jours, réunion de l'assemblée générale tous les ans,...).

Il est proposé à la commission Sport d'avoir une réflexion globale sur la mise à disposition gratuite des salles ou encore sur l'application d'un tarif pour les associations non crêchoises.

Monsieur Michel BERTHET explique qu'un rappel du règlement intérieur est fait à toute association souhaitant disposer d'une salle. Il leur est également remis une fiche navette qui permettra de mieux organiser le travail des secrétaires et des employés des services techniques.

Interclasse :

Monsieur le Maire évoque manifestations organisées tous les ans par les mêmes classes de conscrits. Il est proposé de discuter avec les Présidents de chaque classe pour voir s'il est possible de laisser la priorité à la classe de l'année en cours pour l'organisation de manifestations.

En effet, il semble important de laisser la possibilité à chaque association de pouvoir organiser une manifestation tout en limitant leur nombre (plus les manifestations sont nombreuses, plus les recettes sont faibles).

Tarifs de location des salles Joug Dieu et du Four à Chaux :

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs des salles pour 2015.

Concernant les associations, Monsieur Rémi BESSON propose que soit prêtée une fois par an une salle et que la subvention soit réduite afin d'encourager les associations à faire des manifestations.

Monsieur Michel SUCHET propose de laisser le choix aux associations entre avoir une salle gratuite une fois par an et le versement de la subvention, car toutes les associations ne font pas de manifestation.

A suivre.

Rythmes scolaires :

Madame Aline MORAND explique qu'un bilan sur le premier mois de fonctionnement a été réalisé avec les intervenants. Tout se déroule plutôt bien.

Elle informe le conseil que certains parents souhaiteraient que la commune prenne en charge le financement du centre aéré le mercredi après-midi à hauteur de 2,75 €.

Il est rappelé que la commune prend déjà en charge le transport par bus et que les parents faisant appel à une nounou ne sont pas pris en charge par la commune.

Madame Valérie BABAD propose que soient communiquées aux parents les activités réalisées par les intervenants à l'école maternelle. Elle évoque également des problèmes d'horaires, les heures de fin d'école et de temps d'activités périscolaires ne sont pas toujours respectées.

Madame Catherine PATUEL indique que la présence du policier municipal devrait être renforcée devant l'école maternelle pour contrôler la circulation.

Conseil communal des jeunes :

Madame Aline MORAND et Monsieur Guy LONGEPierre proposent d'avancer sur le projet de mise en place du Conseil communal des jeunes. Il est proposé de se rendre dans des collectivités ayant mis en place cette commission afin de profiter de leur expérience.

Base de Loisirs :

Compte tenu des difficultés rencontrées par la commune et par la SCI EISELT pour la gestion de la base de loisirs et plus spécialement du plan d'eau à cause du temps, il est évoqué la possibilité de mettre le plan d'eau en gérance.

Monsieur le Maire évoque la possibilité grâce à l'adhésion au Pays Sud Bourgogne d'obtenir des aides du FEDER et du Conseil Régional.

Aline MORAND propose que les commissions Base de Loisirs et Tourisme fusionnent pour préparer un projet d'aménagement.

Michel BERTHET propose que la commission Sport se joigne au projet.

Madame Claire de CROMBRUGGHE rajoute qu'elle s'est rendue plusieurs fois sur la base de loisirs et indique que le personnel a fait du bon travail, notamment au niveau de la propreté des sanitaires.

Voirie :

Monsieur Rémi BESSON indique que les barrières sur la Route des Pérelles sont dangereuses.

Monsieur Michel SUCHET dit que des bandes réfléchissantes sont prévues pour les signaler.

Assainissement :

Monsieur Michel SUCHET indique qu'il a rencontré un cabinet pour lancer une étude sur la faisabilité de la mise en place du réseau d'assainissement au sud de la commune. Le contexte actuel ne permet pas de développer cette zone. Si la conjoncture vient à changer, nous serons prêts à faire des travaux.

Taxation :

Monsieur Rémi BESSON évoque la taxation des friches industrielles qui pourrait avoir un impact sur les prix des bâtiments.

Cimetière :

Monsieur Michel SUCHET indique que des travaux sont en cours sur le mur du cimetière.

Accessibilité :

Monsieur Jean-Luc PAQUELIER indique qu'il est nécessaire de mettre les feux tricolores aux normes, les doubler de signaux sonores. Des devis sont en cours.

Bureaux de vote :

Monsieur Jean-Luc PAQUELIER indique que la commune sera prête pour mettre en place le second bureau de vote dès 2016. Cependant, étant donné qu'il n'y aura pas d'élections en 2016 et qu'une refonte des cartes électorales sera réalisée en 2017, il propose de préparer le projet pour une mise en place seulement en 2017.

Sécurité – hygiène - santé :

Monsieur Dominique RABILLOUD indique qu'un cinquième défibrillateur sera acheté d'ici la fin de l'année. La commission accessibilité – hygiène se réunira le 14 octobre.

Culture :

Madame Catherine PATUEL indique que l'exposition des potiers n'aura pas lieu cette année.

Information – communication :

La remise des prix des maisons fleuries aura lieu le 30 octobre à 18h30.

CCAS – Foyer Résidence :

Monsieur Roger THEVENOT indique que le conseil du CCAS s'est réuni le jeudi 25 septembre. Une réfection des douches est en cours au Foyer Résidence qui affiche complet au niveau des locations.

La séance est levée à 23h40.

Le Maire,
Michel ROSI

